



01/04/2022

## Contact

Anne Salmon

02 212 31 00

[anne.salmon@unia.be](mailto:anne.salmon@unia.be)

## L'agression raciste à la gare d'Aarschot de nouveau condamnée en appel

**Les agresseurs d'un jeune garçon noir, qu'ils ont poussé sur les voies de chemin de fer à la gare d'Aarschot en 2018, ont été condamnés cette semaine par la Cour d'appel de Bruxelles à une amende de 800 euros et une peine de prison de 12 mois avec sursis probatoire de 5 ans ainsi qu'un dédommagement de 10 000 euros à la victime. La Cour d'appel de Bruxelles a suivi la décision antérieure du tribunal correctionnel de Louvain. Unia s'était constitué partie civile aux côtés des victimes et salue le fait que le mobile raciste ait été retenu comme circonstance aggravante.**

Les faits remontent au 26 août 2018 : un voyageur âgé de 15 ans, accompagné de sa sœur et de deux enfants, se fait accoster par un individu sur le quai de la gare d'Aarschot. Celui-ci l'agresse verbalement et physiquement. Deux femmes prennent également part à cette agression. La situation dégénère et il finit par pousser violemment le jeune garçon sur les rails, mettant sa vie en danger. Les faits ont été filmés et dans la vidéo, on entend clairement les prévenus tenir des propos racistes.

En juin 2020, le [tribunal correctionnel de Louvain](#) avait condamné les auteurs et estimé que les propos racistes explicites ne pouvaient pas être dissociés de l'acte de violence. Deux des trois prévenus avaient décidé d'aller en appel. La Cour d'appel de Bruxelles a donc suivi le tribunal de Louvain dans son raisonnement.

### Des actes violents et sous-rapportés

Unia a enregistré 391 actes de haine en 2021 : harcèlement, coups et blessures, dégradations matérielles... Plus de la moitié de ces dossiers sont dus à du racisme, les autres dossiers étant liés à de l'homophobie ou de la haine en raison des convictions religieuses ou philosophiques. On y constate beaucoup de violence, avec des coups et blessures dans plus de 15% des cas. Malheureusement, ces chiffres ne constituent que la partie émergée de l'iceberg. « *Nous n'avons pas d'idée précise de l'ampleur des délits de haine en Belgique. Unia plaide pour qu'ils soient mieux identifiés et encodés dans les systèmes d'enregistrement de la police et du ministère public, conformément aux [recommandations de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance \(ECRI\)](#) » explique Patrick Charlier, directeur d'Unia.*

## Un effet domino

Un acte de haine touche non seulement la personne qui en est victime, mais également toutes celles et tous ceux qui s'identifient à elle. Il crée une onde de choc souvent sous-estimée. Unia a émis plusieurs [recommandations](#) pour endiguer ce phénomène.

## Pour une prise en charge spécialisée des victimes

Les victimes d'actes de haine sont profondément marquées et nécessitent un accueil et un accompagnement par des spécialistes du stress post-traumatique. « *Nous demandons à la police de toujours informer les victimes sur la possibilité d'obtenir une assistance juridique de la part d'Unia. Nous sensibilisons également les parquets et les autorités. Même si de bonnes pratiques voient le jour, comme par exemple l'ouverture d'un guichet spécialement réservé aux victimes de tels actes dans certains commissariats de police, il faut aller plus loin* » souligne Patrick Charlier. Le tout récent [rapport EStAR de l'OSCE](#) (Organisation for Security and Co-operation in Europe) pointe d'ailleurs la responsabilité des Etats et les invite à rapidement mettre en place les structures nécessaires, au travers notamment d'une collaboration avec la société civile.

**Unia est une institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et promeut l'égalité en Belgique. Nous défendons la participation égale et inclusive de tous et toutes dans tous les secteurs de la société. Et nous veillons au respect des droits humains en Belgique.**